

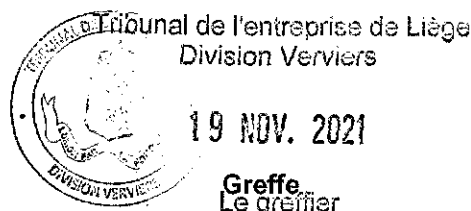
Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21139339



N° d'entreprise : 0433 917 919

Nom

(en entier) : **NOUVEAUX ECRANS DE WALLONIE**(en abrégé) : **ECRANS DE WALLONIE**Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Boulevard des Gérardchamps, 7 bte A - 4800 Verviers**

**Objet de l'acte : Constatation du changement du représentant permanent du commissaire -
Procuration**

Extrait des résolutions écrites et unanimes des actionnaires tenant lieu d'assemblée générale, du 8 novembre 2021 :

[...]

4.DELIBERATIONS ET DECISIONS

(i) Dans ses résolutions écrites du 26 juin 2020, dont un extrait a été publié aux Annexes du Moniteur belge le 16 juillet 2020 sous le numéro 20081235, l'assemblée générale de la Société a décidé de nommer EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est situé De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0446.334.711, représentée par Madame Marie Kasin, en tant que commissaire de la Société. Le mandat du commissaire se terminera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de la Société qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2022.

L'assemblée générale constate que le commissaire a désormais comme représentant permanent Monsieur Romuald Bilem pour la durée restante de son mandat.

(ii) L'assemblée générale donne procuration à Samantha Kabeya, Frederik Laevens et Vincent Longueville ayant tous leurs bureaux situés rue Royale 145, 1000 Bruxelles, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions écrites des actionnaires et pour effectuer toute modification de l'inscription de la Société auprès du registre des personnes morales, remplir toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprises ou du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et, de manière générale, prendre toutes les mesures nécessaires et utiles relatives aux décisions adoptées par les actionnaires.

[...]

Vincent LONGUEVILLE, mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).